

Image not found or type unknown



As t'on sept jours pour ce rétracter d'un bail de location?

Par **Audrey**, le **01/06/2008** à **17:24**

Bonjour, j'ai signé un bail, parceque il fallait que je fasse vite, nous avons signé un bail et les chèques dans l'heure mais après reflexion, l'appart était très chère pour les prestations.
Nous avons voulu nous rétracter et nous pensions avoir sept jours. mais les propriétaires nous ont souhaité garder nos chèques et ne veulent nous les rendre que lorsque ils auront trouvé un nouveau locataire.
As t'on sept jours pour se rétracer d'un bail de location?

Par **Jurigaby**, le **01/06/2008** à **17:35**

Bonjour.

Non, il n'y a pas de délai de retractation.